

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Leudelage que le collège échevinal, dans sa séance du 16 mai 2025, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux pour les besoins de la rue d'Esch à Leudelage :

SUPPRESSION partielle d'une voie d'autobus

Le vendredi 23 mai 2025 de 09.00 heures jusqu'à 16.00 heures, suivant les besoins des travaux, la voie réservée aux autobus est supprimée dans la rue d'Esch à Leudelage, sur le tronçon longeant l'immeuble numéro 1.

Contournement obligatoire (D,2)

Le vendredi 23 mai 2025 de 09.00 heures jusqu'à 16.00 heures, suivant les besoins des travaux, les conducteurs de véhicules circulant dans la rue d'Esch, sur le tronçon longeant l'immeuble numéro 1, sont obligés de passer du côté des panneaux de balisage suivant la direction indiquée par les flèches (signaux D, 2).

Cette interdiction est indiquée par le signal routier D, 2 .

Leudelage, le 16 mai 2025.

Le Secrétaire,



Marc Thill

Le Bourgmestre,



Lou Linster

